

Un conseil de discipline mal préparé

Le lycée est un établissement de neuf cents élèves, situé au centre d'une grande ville. Il est composé de 17 classes en 2nde cycle (5 secondes, 6 premières et 6 terminales : STG, L, ES et S) et de 12 classes de post baccalauréat. L'établissement jouit d'une bonne réputation quoique considéré comme élitiste, les résultats aux examens sont bons, le personnel enseignant est très stable. Les élèves sont plutôt calmes, polis. La vie sociale au sein de l'établissement n'est pas très développée. L'équipe éducative est composée d'un proviseur, d'un proviseur adjoint, de trois postes de CPE (2 sont en CPA), de quatre surveillants et 105 professeurs. Une Conseillère d'Orientation Psychologue et une Assistante Sociale sont rattachées au lycée.

Depuis trois ans, le secteur de recrutement du lycée a évolué. Les enseignants n'acceptent pas la nouvelle carte scolaire et expriment au Chef d'Etablissement, leur indignation devant des élèves aussi faibles. Le Chef d'Etablissement, nouvellement nommé, a entrepris, par le biais des conseils d'enseignement, à l'aide d'indicateurs construits par son prédécesseur, une réflexion sur les besoins des élèves à l'entrée en seconde.

Le vendredi 9 décembre, pendant le cours de mathématiques, en classe de 1^o STG, les élèves se montrent indisciplinés, bavards et pour certains insolents. Le professeur de Mathématiques a la réputation d'un professeur faible (ses cours sont régulièrement perturbés) dont les notes plafonnent à 8 sur 20. Pascal, un des délégués de la classe, fait une remarque à Rabah, en lui disant qu'il a exagéré. Celui-ci se vexe et lui annonce qu'ils régleront ce problème à la sortie du lycée. Le soir, Rabah et Nasser attendent Pascal à la sortie, Rabah le frappe et lui donne des coups de pied. Le soir même, le Proviseur reçoit un appel téléphonique de la mère de Pascal. Elle lui annonce que le médecin a constaté plusieurs hématomes, que son fils a déjà été opéré de la mâchoire qui est restée fragile et qu'elle est inquiète. Pascal a été éduqué par ses parents dans le principe du refus de la violence. Il a comme consigne de ne jamais répondre aux coups. La mère décide de ne pas porter plainte contre Rabah par conviction. Le CPE chargé des premières est immédiatement averti de ces incidents. Le Proviseur convoque le délégué Pascal dans son bureau et le félicite pour son attitude, le reconforte et décide de ne pas sanctionner Rabah pour son comportement à l'extérieur du Lycée (puisque, dit-il, il n'y a pas de plainte officielle déposée par les parents.) Il demande au professeur de mathématiques de rédiger un rapport où seront mentionnés les agissements de la classe et en particulier de Rabah. Le conseil de classe du mercredi 14 décembre évoque les difficultés de gestion de la classe, notamment de certains élèves mais également la dégradation du climat, les faibles résultats, le manque de motivation.

Le vendredi 6 janvier, pendant le cours de mathématiques, Rabah n'accepte pas la remarque de l'enseignant, l'insulte et veut quitter la salle de classe. L'enseignant tente de retenir l'élève qui le bouscule et s'enfuit. Ce sont les faits que relate le CPE chargé des premières dans la salle des professeurs, à la récréation, alors que l'enseignant concerné n'est pas présent. Le corps professoral outré décide de ne pas reprendre les cours de l'après-midi et « exige que l'administration prenne enfin ses responsabilités. » Très embarrassé, le proviseur adjoint décide de téléphoner au proviseur qui participe à un séminaire sur la violence à l'extérieur et ne peut revenir. Tous deux prennent aussitôt la décision de réunir d'urgence un conseil de discipline afin de désamorcer la colère des enseignants. Le professeur de mathématiques est alors chargé de rédiger un bref rapport.

Le conseil a lieu dix jours plus tard. L'exposé des faits commence. D'une manière surprenante, le professeur concerné et les représentants des enseignants jugent que le fait pour lequel le conseil s'est réuni n'est pas véritablement dramatique. Plus encore, le professeur de mathématiques estime, que le CPE a beaucoup exagéré ses propos et revient sur certains termes de son rapport en déclarant notamment que l'élève ne l'a pas franchement bousculé mais plutôt qu'il la frôlé très légèrement en quittant la salle de classe. L'élève confirme cette version des faits et affirme un désir subit d'améliorer sa conduite et de s'amender. Les représentants des enseignants estiment qu'il est nécessaire de replacer cet incident dans le contexte général de cette classe et rappellent que Rabah est tout de même, dans de nombreuses disciplines, source de problème par son attitude provocatrice, son absence de travail. Les parents élus s'interrogent alors sur l'opportunité, dans de telles conditions, de poursuivre le conseil, qui s'achève dans la plus grande des confusions sans qu'aucune sanction ne soit prise.